



École Notre-Dame-Du-Sacré-Cœur
230, rue Laurier, Saint-Jean-sur-Richelieu,
Québec J3B 6K8
Tél. : (450) 347-4493 Télécopieur : (450) 347-6488



Commission scolaire
des Hautes-Rivières

LE BIEN-ÊTRE DE NOS ÉLÈVES SE SITUE AU CŒUR DE NOS PRIORITÉS.

**PLAN DE LUTTE POUR CONTRER L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE
COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES
ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR**

**PROTOCOLE
2018-2021**

L'école NDSC est une école d'environ 350 élèves située dans un secteur résidentiel du centre-ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. La clientèle de notre école est issue d'élèves provenant des quartiers Centre-ville, Saint-Eugène et de l'île St-Thérèse. Notre milieu est composé de trois classes d'adaptation scolaire offrant un service en déficience langagière pour le secteur de Saint-Jean, cinq classes de maternelle et de onze classes de première année à 6^e. Nous avons une classe multi-niveaux en 5^e et 6^e année.

Notre école se situe dans le centre-ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Elle est située à huit sur l'échelle de défavorisation du ministère (SIAA). Plusieurs de nos élèves (75%) n'ont pas fréquenté de service de garde ou le service Passe-Partout avant l'entrée au primaire. Notre situation géographique favorise le développement de liens avec les organismes communautaires du quartier pour enrichir notre offre de service auprès des élèves (L'Étoile, SEM, Maison Hina, Justice alternative du Haut-Richelieu, etc.). Un service de déjeuner offert par le **Club des petits déjeuners** donne accès à tout enfant. Nous comptons également un service de garde dans lequel sont inscrits 70 enfants.

L'équipe de l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur est stable, professionnelle et complémentaire de ses compétences. Elle propose des activités pour permettre aux élèves de se développer (activités parascolaires sportives et culturelles), intègre la littérature jeunesse dans son enseignement et développe des compétences liées à l'utilisation des technologies en classe.

Notre école est un milieu de vie qui valorise le développement du sentiment d'appartenance, de l'estime de soi et qui privilégie la prise de responsabilisation dans les actions posées. C'est pourquoi la violence au sein de notre école n'est pas tolérée. La volonté de viser le bonheur de l'autre, de créer l'harmonie dans nos relations en étant attentif aux besoins de l'autre, de vouloir son bien et de lui démontrer avec rigueur et générosité sont valorisés au quotidien tant entre les membres de l'équipe, les élèves et les parents. En outre, c'est à travers un code de vie axé sur l'enseignement explicite des comportements et par la reconnaissance des comportements positifs que le tout s'actualise.

À NDSC, c'est ensemble, main dans la main, que nous allons plus loin!

Nos valeurs

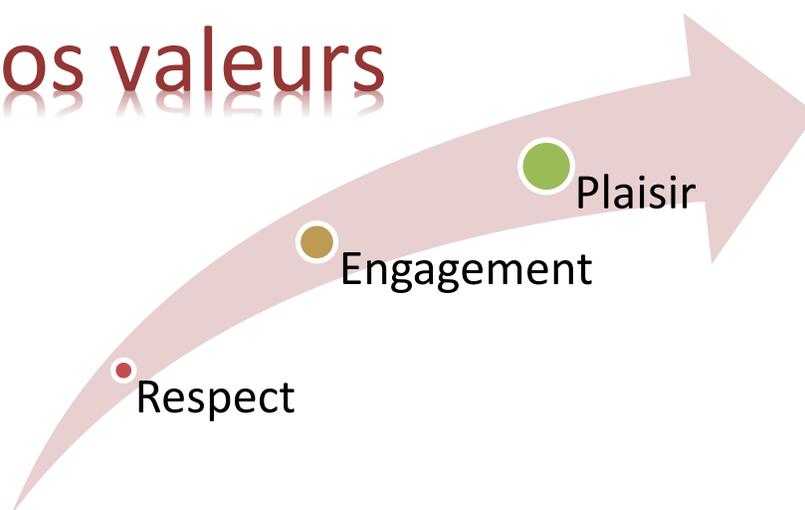


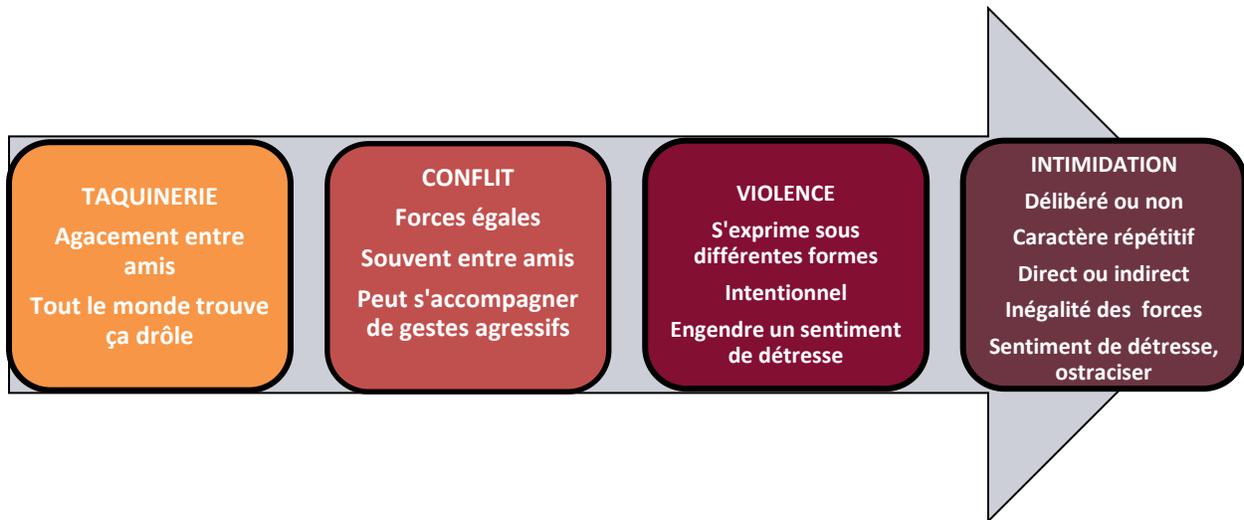
Table des matières

1. Membres du comité - rédaction du plan de lutte.....	4
2. Définitions communes	4
3. Portrait de la situation à l'école.....	6
4. Assises légales.....	8
5. Les différents acteurs impliqués	9
6. Conséquences de l'intimidation.....	9
7. Collaboration avec les parents.....	10
8. Signalement et suivi.....	11
9. Ressources	12
10. ANNEXE	13
10.1 Tableau des mesures d'encadrement et de soutien - victimes et témoins.....	13
10.2 Mesures d'intervention, d'encadrement et de soutien.....	14
10.2.1 LES QUESTIONS À SE POSER.....	14
10.2.2 CONTINUUM DE L'INTIMIDATION	14
11. Références utilisées	15

1. Membres du comité - rédaction du plan de lutte

Karine Beauregard, directrice
Karine Dandurand, enseignante de la classe 111
Isabelle Lebeau, enseignante de la classe 112
Isabelle Lemay, AVSEC
Linda Bélanger, TES
Louise Poirier, conseillère pédagogique

2. Définitions communes



La loi sur l'instruction publique (article 13, alinéa 1.1 et 3) définit ces deux phénomènes de la façon suivante :

2.1 Définition de violence

- Manifestation de force, de forme **verbale, écrite, physique, économique, psychologique ou sexuelle**;
- Exercée **intentionnellement** contre une personne;
- Ayant pour effet **d'engendrer des sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer;
- En **s'attaquant à son intégrité** ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

2.2 Définition de l'Intimidation

- tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non à caractère répétitif**,
- exprimé **directement** ou **indirectement**, y compris dans le **cyberespace**,
- dans un contexte caractérisé par **l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées,
- ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de **léser, blesser, opprimer** ou **ostraciser**.

2.3 Les questions à se poser

- 1) Est-ce qu'il y a des **inégalités dans les rapports de force**?
- 2) Est-ce que ce geste a pour effet **d'engendrer des sentiments** de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser?
- 3) Est-ce que ce geste a un **caractère répétitif**?
- 4) Est-ce que cela a des **conséquences néfastes** pour la victime ou les autres personnes impliquées?

2.4 Formes d'intimidation

- **physique** (coups de pied, bousculade, coups, attouchements sexuels)
- **psychologique** (exclure du groupe, commérage, rumeurs) **et sociale** (discrimination raciale, religieuse, économique, orientation sexuelle, handicap ou caractéristique physique)
- **verbale** (menaces, jurons, injures, blagues cruelles)
- **instrumentale** (taxage).
- **Cyber intimidation (conseil canadien de la sécurité)** «Tout acte préjudiciable communiqué par voie électronique et qui a pour but de gêner, de compromettre ou de calomnier autrui.»

2.5 Conflit ou intimidation?

- Les conflits font partie du développement normal de l'enfant,
- sont nécessaires pour l'amener à développer ses habiletés d'affirmation de soi,
- et sa capacité à faire des compromis.

LES GESTES D'INTIMIDATION NE SONT PAS NÉCESSAIRES POUR GRANDIR ET

ONT DES CONSÉQUENCES NUISIBLES AUTANT CHEZ LA VICTIME QUE LES AUTEURS OU LES TÉMOINS.

CONFLIT	INTIMIDATION
<ul style="list-style-type: none">• Confrontation entre deux personnes qui ne partagent pas le même point de vue.	<ul style="list-style-type: none">• Rapport entre deux personnes où l'un s'impose à l'autre par la force (un contexte social entoure le rapport de force).
<ul style="list-style-type: none">• Deux personnes cherchent à gagner.	<ul style="list-style-type: none">• Une personne prend l'initiative et veut gagner sur l'autre.
<ul style="list-style-type: none">• Deux personnes discutent vivement, argumentent ce qui mène parfois à des gestes agressifs.	<ul style="list-style-type: none">• Une personne veut gagner. Les gestes posés s'accompagnent de gestes agressifs ou d'exclusion sociale intentionnels ou non.
<ul style="list-style-type: none">• Rapport égalitaire	<ul style="list-style-type: none">• Rapport inégalitaire
<ul style="list-style-type: none">• Aucune victime, les deux peuvent se sentir perdants.	<ul style="list-style-type: none">• Il en résulte une victime et les gestes posés ont des conséquences nuisibles autant chez la victime, que les auteurs ou les témoins.

3. Portrait de la situation à l'école

Afin de mettre à jour les données sur la situation vécue en lien avec l'intimidation dans notre école, nous avons établi trois pôles de collecte :

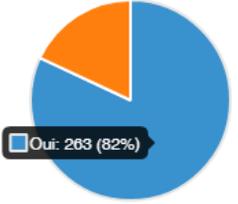
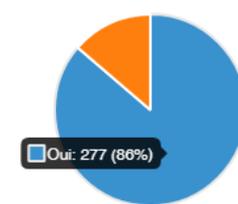
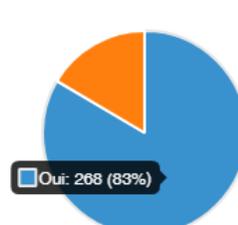
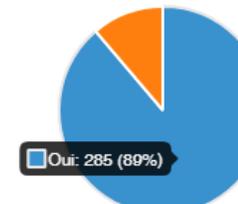
- ❖ Un sondage sur le bien-être à l'école a été passé aux élèves;
- ❖ Analyse de données à partir des billets jaunes remis aux élèves.
- ❖ Nombre de signalement Violence-Intimidation traités dans le SPI pour le MEES.

1) Le sondage :

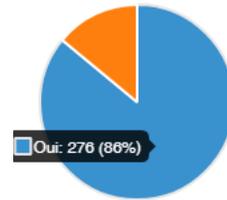
Depuis quelques années, le sondage est composé de sept questions à l'intention des élèves de tous les niveaux. Afin d'avoir un portrait juste, Mme Isabelle Lemay est responsable de la passation de ce questionnaire et de sa compilation en format papier. En avril 2018, le sondage a été informatisé avec 0365 et nous l'avons changé de nom pour «Sondage sur le bien-être à l'école». Certaines questions ont été précisées sans en modifier le sens fin de garder un élément de comparaison valable d'une année à l'autre.

Notre AVSEC, Mme Isabelle, a passé le sondage à tous les élèves de 2^e à 6^e année, à la bibliothèque. Les élèves de maternelle et première année étaient rencontrés individuellement pour nous assurer de leur compréhension. Nombre d'élèves rejoints 321 sur 351. Nos données sont donc très représentatives.

Les résultats sont les suivants :

<p>Considères-tu ton école comme un milieu de vie agréable et accueillant?</p>	 <p>Oui: 263 (82%)</p>
<p>Es-tu fier de ton école?</p>	 <p>Oui: 277 (86%)</p>
<p>Te considères-tu en sécurité dans l'école?</p>	 <p>Oui: 268 (83%)</p>
<p>À quel(s) endroit(s) te sens-tu le moins en sécurité pendant les heures d'école?</p>	<p>1) Toilettes/Vestiaires 2) La cour 3) Départ à 14h50 Pour 50% des répondants</p>
<p>Aimes-tu les activités offertes par l'école?</p>	 <p>Oui: 285 (89%)</p>

Est-ce que tu reçois de l'aide quand tu en as besoin?



2) Analyse des statistiques sur les billets jaunes remis aux élèves :

Cette année, une nouveauté : nous avons recensé tous les billets jaunes donnés aux élèves, par étape, par groupe. Nous voulions connaître pour quelles raisons ils étaient utilisés.

Donc, selon les catégories sur le billet jaune, voici le nombre d'infractions répertoriées :

2017-2018	Étape 1	Étape 2	Étape 3
Perte de temps	27	5	23
Jeux dangereux	7	11	2
Non- respect de l'environnement	6	6	1
Violence physique/verbale	79	92	105
Menace/geste inapproprié	45	51	52
Impolitesse/Arrogance	23	18	18

Il est à noter que :

- ❖ L'étape 1 est longue (70 jours).
- ❖ L'étape 2 est courte (40 jours) et qu'elle se déroule en contexte hivernal. À ce moment de l'année, nous avons la butte de neige qui génère des conflits.
- ❖ La moyenne des infractions pour chacune des étapes : 189 billets jaunes.
- ❖ La grande majorité des billets est remise au préscolaire et au premier cycle.
- ❖ Un groupe en 2017-2018 n'a reçu aucun billet jaune aux étapes 1 et 2.

3) Signalement Violence-Intimidation entré dans le PSI :

2017-2018	Étape 1	Étape 2	Étape 3 (à venir)
Signalement dans SPI			1

Constats de cette analyse de données :

- ❖ Nous retrouvons peu de gestes à caractère violents qui nécessitent des interventions d'envergures.
- ❖ Nous gérons beaucoup de taquineries et de conflits au quotidien.
- ❖ Très peu de gestes à caractère d'intimidation.

Après avoir analysé la situation dans notre école, les priorités qui s'en dégagent sont :

- Maintenir le soutien dans la zone des vestiaires du gymnase et dans les toilettes;
- Maintenir la surveillance sur la cour;
- Mise en place d'activités sur la cour, le midi;
- Formation sur les interventions positives auprès du personnel scolaire et de surveillance;
- Enseignement et la modélisation des comportements attendus et des moyens de résolution: aux parents, aux élèves et au personnel
- Revoir notre système d'encadrement.
- Procéder à une analyse rigoureuse des signalements pour intimidation dans le PSI-Intimidation.
- Mettre l'accent sur l'enseignement des comportements attendus chez les élèves de maternelle et 1re année.

4. Assises légales

Ces assises sont à considérer lorsque des situations de violence, de harcèlement et d'intimidation sont traitées dans notre école et c'est sur ces assises que nos interventions, notre encadrement et notre soutien s'appuieront.

- La Charte des droits et libertés du Québec
 - Libertés et droits fondamentaux (articles 1 et 4)

- La Charte canadienne des droits et libertés
 - Vie, liberté et sécurité (article 7)

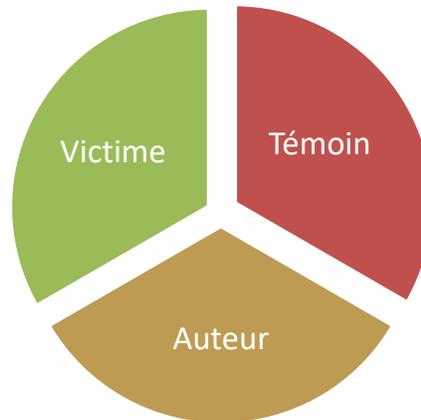
- Le Code civil du Québec
 - Intégrité de la personne (article 10)
 - Respect des droits de l'enfant (article 32)
 - Respect de la réputation et de la vie privée (article 35)

- La Loi de l'instruction publique
 - Obligations de l'enseignant (article 22)
 - Fonctions et pouvoirs généraux (article 76)

- Le Code criminel du Canada
 - Harcèlement criminel (article 264 (1))
 - Proférer des menaces (article 264.1 (1))
 - Extorsion (article 346 (1))
 - Intimidation (article 423 (1))

- Loi de l'instruction publique sur les règles de conduite vie de l'école (article 76)

5. Les différents acteurs impliqués



On croit, à tort, que les élèves auteurs de gestes d'intimidation sont les plus durs de l'école, de petites brutes en quelque sorte.

- *Tous les élèves ont la capacité de devenir auteurs dans certaines circonstances, particulièrement en situation de groupe.*
- *Mais un élève auteur d'intimidation a la capacité d'adopter les bons comportements si on s'occupe rapidement de la situation d'intimidation.*

**Personne n'est à l'abri de l'intimidation.
Les victimes ne sont pas toujours les plus vulnérables.**

6. Conséquences de l'intimidation

6.1 Conséquences possibles pour la victime

Difficultés personnelles : isolement, perte de confiance en soi, l'estime de soi diminue et isolement progressif, anxiété, dépression, risque suicidaire...

Difficultés interpersonnelles : timidité, pensées de vengeance, inconfort dans les rencontres sociales...

Difficultés académiques : difficultés de concentration, baisse dans les résultats scolaires, absentéisme scolaire, décrochage scolaire.

Problèmes d'abus de substance : consommer pour être accepté, échapper à leur souffrance...

6.2 Conséquences possibles pour l'auteur

Difficultés personnelles: perception erronée des intentions hostiles des autres, colère, dépression, impulsivité... mais en est peu conscient

Difficultés interpersonnelles: perçoit des intentions hostiles, difficulté à gérer la colère, manque d'empathie, peu de remords, faible estime de soi

Difficultés académiques, professionnelles et légales: attitude négative envers les études, à risque de décrochage scolaire, plus faible revenu, davantage impliqué dans le vandalisme, les bagarres, les vols, les abus d'alcool

6.3 Conséquences possibles pour les témoins

Stress et anxiété, diminution du sentiment de sécurité et confiance en autrui, consommation de substances psychoactives.

7. Collaboration avec les parents

Nous sommes alliés dans l'intervention et nous travaillons ensemble à éduquer les citoyens de demain. Ainsi, les intervenants scolaires sont là pour répondre à vos questions tout autant que nous avons besoin de votre collaboration.

Cependant, il est important de garder en tête que les professionnels scolaires, dans certains cas, ne pourront pas tout vous dire, par souci d'éthique et pour respecter la confidentialité. (Guide Hibou)

Afin de susciter la collaboration parents-école à la lutte contre l'intimidation et la violence, nous allons :

- ❖ Communiquer les informations pertinentes par courriel et par la page Facebook.
- ❖ Déposer sur le site de l'école les documents en lien avec le sujet :
Guide Hibou, information sur les conférences, ateliers offerts, etc.
- ❖ Se référer au site : www.moi-jagis.com
- ❖ Sensibiliser les parents sur l'importance de leur rôle d'intervention auprès de leur enfant.
- ❖ Informer régulièrement les parents sur les activités de prévention à l'école.
- ❖ Sensibiliser les parents sur les termes, les concepts et les définitions en lien avec l'intimidation et la violence en début d'année scolaire.
- ❖ Distribuer un document expliquant notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence à l'école. (article 75.1 de la LIP)

SI VOTRE ENFANT A POSÉ UN GESTE D'INTIMIDATION :

Interventions pouvant être suggérées:

Évitez de banaliser la situation, travaillez en partenariat avec l'école, discutez avec votre enfant et donnez-lui des alternatives positives, interdisez ce comportement, faites comprendre que vous prenez la situation très au sérieux, expliquez-lui la gravité et les conséquences de ses actes ou de ses paroles, supervisez ses activités, exposez les conséquences possibles à l'intimidation (suspension, expulsion de l'école, plaintes policières, recours à la justice).

Soutien offert par l'école :

Groupe de soutien aux parents, capsules d'habiletés parentales, accompagner le parent à remplir le formulaire du CLSC, Capsule : «Sensible à votre réalité» sur le site web de la CSDHR.



8. Signalement et suivi

Si votre enfant se dit victime où s'il est témoin d'intimidation, vous avez l'obligation de signaler en suivant la procédure suivante :

- 1- Écrire un message ou téléphoner à l'enseignante;
- 2- Si après 48 heures, après avoir laissé un message à l'enseignant(e) et s'il ou elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, vous téléphonez à la direction (450-347-4493);
- 3- Si après 48 heures, après avoir laissé un message à la direction et qu'elle n'a pas rencontré ou fait le suivi auprès de votre enfant, vous pouvez téléphoner à la Commission scolaire des Hautes-Rivières (1-877-359-6411).

Volet intimidation ou violence d'un adulte envers un élève : Dans la mesure où un adulte pose un geste d'intimidation ou de violence envers un élève, une action sera prise et un suivi sera réalisé par la direction de l'école selon la gravité du geste posé.

Voici les moyens que peuvent prendre les victimes et les témoins pour signaler un acte d'intimidation ou de violence :

En personne 	Tous les adultes de l'école
Par courriel 	epndsc@csdhr.qc.ca
Au téléphone 	450-347-4493
Par écrit 	La boîte à message de l'enseignant, des éducatrices spécialisées ou de la direction

Le directeur de l'école :

- S'engage à faire le suivi des actions prévues en fonction de l'acte d'intimidation ou de violence avec diligence (75.2 de la LIP);
- Communique promptement avec les parents des élèves impliqués lorsqu'il est saisi d'un signalement ou d'une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence (article 96.12 de la LIP) ;
- Informe les parents de leur droit de contacter le service à la clientèle dans la mesure où ils ne sont pas satisfaits du traitement du signalement (article 96.12 de la LIP).

9. Ressources

À ajuster selon les ressources jugées nécessaires...

Exemples :

- Guide Hibou : <http://www.csdhr.qc.ca/?C0947370-112F-4FD3-AA1A-227B05FE402E>
- Tel-Jeunes (1-800-263-3366)
- Ligne parents Tel-Jeunes (1 800 361-5085)
- Jeunesse, j'écoute <http://www.jeunessejecoute.ca/>)
- www.moijagis.com
- CISSS du Haut- Richelieu
- Justice alternative du Haut-Richelieu
- Famille à cœur
- Mouvement SEM
- Pédiatrie sociale, L'Étoile
- Service de police
- Info-Santé : 811
- Ligne de prévention du suicide : 1-800-APPEL
- Crise Ado-Famille

Autre article intéressant à consulter :

- **L'intimidation chez les jeunes : message aux parents!** Étienne Gaudet PS. Éd.
- www.famillesdaujourd'hui.com

10. ANNEXE

10.1 Tableau des mesures d'encadrement et de soutien - victimes et témoins

Afin de soutenir et d'encadrer les victimes et les témoins d'actes d'intimidation ou de violence, voici les mesures qui pourraient être prises. Le choix d'une mesure plutôt qu'une autre sera réalisé en se basant sur la réalité de notre milieu et de chaque élève.

	MESURES D'INTERVENTION	MESURES DE SOUTIEN	SUIVI
VICTIMES	<ul style="list-style-type: none"> • Être discret : éloigner l'élève et le rencontrer seul • Reconnaître l'incident : «Je regrette ce qui t'est arrivé» • Identifier l'état de l'élève : s'il est blessé, a peur ou vit de la détresse • Recueillir de l'information : Que s'est-il passé, qui, combien de fois? • Établir un plan pour assurer sa sécurité • Assurer à l'élève qu'un suivi sera fait et que des mesures seront prises auprès de celui ou de ceux qui l'ont intimidé • Rédiger un compte-rendu sur l'incident et le remettre à la direction ou à l'intervenant qui assurera le suivi • Rencontre avec l'élève par la direction ou l'intervenant responsable du dossier violence • Téléphoner aux parents ou communiquer par écrit • Consigner les informations • Mesures de soutien mise en place si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Recadrage des perceptions biaisées • Développer des solutions de rechange • Rechercher des alliés • Soutien par des pairs désignés • Outiller l'élève dans le développement de l'estime de soi et de l'affirmation de soi • Possibilité de faire un plan d'intervention • Rencontre avec un professionnel de l'école • Participation à des activités de développement d'habiletés sociales • Référer l'élève à une personne ressource du milieu scolaire ou externe 	<p>La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place pour soutenir l'élève soient appliquées et respectées</p> <p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour vérifier la réussite du plan et évaluer la vulnérabilité de l'élève face à d'éventuels incidents</p> <p>Un suivi aux parents sera donné pour les informer de la situation et voir comment ils s'organisent avec le support offert</p>
TÉMOINS	<ul style="list-style-type: none"> • Recueillir les noms des témoins et les rencontrer • S'assurer que les élèves vont bien • Nommer le comportement constaté et indiquer qu'il est inacceptable • Nommer l'importance de dénoncer et de manifester leur désaccord s'ils se sentent à l'aise • Téléphoner aux parents ou communication écrite • Mises en place de mesures de soutien si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir à l'élève un lieu de répit sécuritaire • Possibilité d'une rencontre avec un professionnel de l'école • Activités d'éducation sur l'importance de dénoncer • Possibilité d'un plan d'intervention • Possibilité de participer à des activités de développement des habiletés sociales • Faire signer un contrat d'engagement 	<p>La personne responsable du suivi reverra l'élève pour évaluer la vulnérabilité de celui-ci à la suite de sa dénonciation</p>

***Voir document «Suivi de l'intervention de violence et d'intimidation» à compléter par l'intervenant.

10.2 Mesures d'intervention, d'encadrement et de soutien

10.2.1 LES QUESTIONS À SE POSER

- 1) Est-ce qu'il y a des **inégalités dans les rapports de force**?
- 2) Est-ce que ce geste a pour effet **d'engendrer des sentiments** de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser?
- 3) Est-ce que ce geste a un **caractère répétitif**?
- 4) Est-ce que cela a des **conséquences néfastes** pour la victime ou les autres personnes impliquées?

10.2.2 CONTINUUM DE L'INTIMIDATION

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<ul style="list-style-type: none">• Regarder de travers• Injurier• Se moquer• Menacer de révéler des secrets• Embarrasser ou humilier publiquement• Écrire des graffitis (mineurs)• Cracher• Pousser et bousculer légèrement• Ignorer• Répandre des rumeurs et des mensonges à son sujet• Lui jouer des mauvais tours à son insu	<ul style="list-style-type: none">• Exclure publiquement (rejeter)• Rabaisser en public et en privé• Écrire des graffitis (mineurs et majeurs)• Vandaliser (modérément)• Faire des appels intimidants• Faire des allusions racistes, éthiques ou religieuses• Faire de petits vols régulièrement• Intimider verbalement• Menacer de faire du mal ou du tort à des amis ou à des membres de la famille• Faire du chantage flagrant• Manipuler les personnes autour d'elle• Commettre des actes de violence physique délibérés	<ul style="list-style-type: none">• Isoler totalement des camarades• Intimider régulièrement• Faire régulièrement du chantage• Vandaliser et détruire des biens• Convaincre d'autres camarades d'attaquer une cible « en gang »• Menacer avec des armes• Infliger des blessures corporelles

11. Références utilisées

Adaptation du document Tableau des mesures d'intervention, d'encadrement et de soutien offertes aux victimes et aux témoins : Chantal Boutet, conseillère pédagogique, CSDHR, 2012

Différence entre conflit et intimidation : Groupe Relais(2010), La violence à l'école, ça vaut le coût d'agir ensemble.

Profil de l'intimidateur et de la victime : Document pour la vidéo conférence par : Chantal Boutet, conseillère pédagogique, CSDHR, 2012 et Richard Robillard

Guide pratique pour soutenir l'intervention spécifique (ciblée et intensive) dans les cas d'intimidation et de violence, Groupe de travail Montérégie sur la problématique de l'intimidation et de la violence, 2016